

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°2026 - 071**

**OBJET : Réglementation de la circulation rue Marcel Lesbros  
pour la fête de fin d'année scolaire**

Le Maire de la commune de LA SAULCE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1, L 2212.2, L 2212.5, L 2213.1 et L 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411.1 et suivants et R 325.12 et suivants,

Vu la demande des « Z'enfants d'Abords »,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur la rue Marcel Lesbros pour la fête de fin d'année scolaire.

**A R R Ê T E**

**Article 1 :** La circulation est interdite sur la rue Marcel Lesbros le 19 juin 2026 de 19h00 à 24h00.

**Article 2 :** La signalisation sera mise en place par les Services Techniques de la Mairie.

**Article 3 :** L'arrêté sera transmis aux :

- Services de la Gendarmerie,
- Aux Sapeurs-Pompiers.

Chacun sera chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la loi.

Fait à LA SAULCE, le 20/05/2026

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

  
Jacques PUGLIA